



Appel à projets

**« Responsabilité Sociétale des
Entreprises »**

1. CONTEXTE ET ENJEUX

La **responsabilité sociétale** est la contribution des organisations - entreprises, collectivités, associations, syndicats... - au **développement durable**. Elle est une démarche de progrès qui s'inscrit dans une recherche de performance globale et **incite à des pratiques innovantes dans le travail et les modes de production**.

Face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques, les acteurs économiques doivent relever de nouveaux défis locaux et mondiaux tout en renforçant leur compétitivité.

Devant ces mutations, la Région accompagne les entreprises de Nouvelle-Aquitaine vers la conversion écologique et sociale de l'économie. En décembre 2016 elle a adopté le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation (SRDEII) qui favorise l'innovation sous toutes ses formes.

Aussi, dans le prolongement des actions conduites en faveur de cette transition, **la Région propose un appel à projets «Responsabilité Sociétale des Entreprises» (RSE)**.

Il s'agit d'améliorer l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités productives et commerciales, et leurs relations avec les parties prenantes (salariés, consommateurs, habitants de proximité, sous-traitants, collectivités, institutions...) en référence aux Objectifs de Développement Durable (les 17 ODD adoptés par les Nations Unies en 2015) et à la démarche ISO 26000.

Les projets retenus pourront bénéficier du soutien financier de la Région dans les conditions ci après.

2. STRUCTURES CANDIDATES A L'APPEL A PROJETS

Dans le présent document il est fait référence à une entreprise au sens de la définition européenne, c'est-à-dire plus largement quel que soit son statut, tout acteur économique de la société (incluant associations, collectivités...). Le sigle RSE peut indifféremment être lu comme RSO (responsabilité sociétale des organisations).

Les PME et ETI de tous secteurs peuvent se porter candidates à l'appel à projets. Elles doivent présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

L'appel à projet ne concerne pas les entreprises ayant l'obligation réglementaire de présenter un rapport de développement durable en raison notamment de leur taille, dont les collectivités de plus de 50000 habitants. (<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises>).

3. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets vise à inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de RSE selon la norme ISO 26000 (cf. Annexe présentant la norme).

4. LES VOILETS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets vise à sélectionner des entreprises prêtes à s'engager sur l'un des deux volets suivants :

1. à mettre en place une démarche de RSE dans leur organisation selon la norme ISO 26000

Il s'agit dans le cadre de cette action, de permettre la mise en oeuvre de la démarche RSE pour des structures volontaires, pouvant ensuite avoir valeur d'exemple et d'effet d'entraînement.

L'accompagnement pour la mise en place de la politique de responsabilité sociétale autour du référentiel ISO 26000 se fait selon les 2 étapes :

- la réalisation d'un diagnostic RSE afin d'évaluer la stratégie et les pratiques en place dans l'entreprise
- la mise en place de la démarche RSE s'appuyant sur le système de management (procédures, moyens).

Il devra être réalisé par des cabinets spécialisés ou autres organismes experts justifiant d'une maîtrise de la norme ISO 26000 et de références dans le domaine.

2. à réaliser une évaluation selon le label Engagé RSE (AFAQ 26000) ou le Label Lucie 26000.

L'évaluation AFAQ 26000 est une analyse des résultats de l'entreprise qui, au regard des pratiques mises en oeuvre, permet d'évaluer le degré de maturité et l'exemplarité de la démarche de développement durable.

Le Label LUCIE 26000 permet d'inciter les organisations à intégrer une démarche de progrès favorisée par la prise d'engagements concrets en matière de responsabilité sociétale.

La reconnaissance Engagé RSE et/ou Lucie 26000 est réalisée par des évaluateurs qualifiés reconnus par les labels.

- **Participation à la plate-forme régionale RESONANCE**

Les entreprises candidates sur le volet 1 ou 2 comprenant la mise en place d'un **accompagnement ISO 26000, une labellisation Engagé RSE ou LUCIE 26000** s'engagent également à partager leur démarche via une fiche retour d'expérience sur le site internet RESONANCE. (cf en Annexe)

5. SOUTIEN FINANCIER

Les candidats retenus pourront bénéficier du soutien financier selon les modalités suivantes :

- Aide jusqu'à 50 % pour les très petites entreprises,
- Aide jusqu'à 40 % pour les petites entreprises,
- Aide jusqu'à 30 % pour les entreprises de taille moyenne et intermédiaire

. Aide à l'accompagnement à la mise en place de la démarche RSE selon la norme ISO 26000

Le soutien concerne les dépenses de prestation relatives à l'accompagnement à la mise en place d'une démarche RSE réalisé selon le §4.1.

. Aide à la labellisation Engagé RSE ou LUCIE 26000

Le soutien concerne les dépenses relatives aux coûts d'évaluation ou de labellisation.

Il est rappelé qu'au regard du respect de la règle d'incitativité des aides, **toute demande de soutien financier doit être faite préalablement à la commande.**

6. VALORISATION DES OPERATIONS

La Région pourra valoriser les opérations soutenues dans le cadre de cet AAP par la réalisation d'actions de communication et de diffusion de l'information.

Aussi, les candidats retenus autorisent la Région à réaliser des actions de communication et de diffusion de l'information sur les opérations soutenues.

Ces actions pourront prendre différentes formes : visites, publications, colloques ou manifestations, journées techniques, photos, films,...

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à ces actions.

De même, ils s'engagent à apporter leurs témoignages sur les opérations soutenues.

7. MODALITÉS ET CALENDRIER

Les dossiers seront recevables à la Région par voie électronique.

La désignation des dossiers de l'appel à projets sera effectuée par la Commission Permanente du Conseil Régional.

- Lancement de l'appel à projets : Novembre 2019
- Date limite de réception des dossiers : 29 février 2020

L'instruction des dossiers se fera au fil de l'eau dans l'ordre d'arrivée et dans la limite **de la consommation de l'enveloppe budgétaire affectée au règlement d'intervention Economie Circulaire.**

8. CONTACTS

Pour toute demande de renseignements :

[Région Nouvelle-Aquitaine](#)

Site de Poitiers
Service Déchets – Economie Circulaire
Patricia FORTIN – Bruno BELLINI

Site de Bordeaux
Service Déchets – Economie Circulaire
Marie-Christine BOUTHEAU – Sandrine OUIAZEM

Site de Limoges
Service Déchets – Economie Circulaire
Jessica PERCHEC – Sandrine OUIAZEM

Chargé de mission référent de l’appel à projet :

Bruno BELLINI
Direction Environnement
15 rue de l’Ancienne Comédie
BP 575
86021 Poitiers Cedex

e-mail : economie.circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

ANNEXE

L'ISO 26000



ISO 26000 donne les lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Elle indique l'ensemble des sujets à prendre en compte, les principes de comportement à adopter et les étapes à mettre en œuvre pour déployer la RSE. Engager une démarche RSE, cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer au développement durable.

<https://www.boutique.afnor.org/norme/nf-iso-26000/lignes-directrices-relatives-a-la-responsabilite-societale/article/706918/fa142230>

Reconnaissance des démarches de RSE

a) Label Engagé RSE



<https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rse>

Fondé sur la norme ISO 26000, articulé avec les objectifs du développement durable, le label « Engagé RSE » évalue le niveau de maturité des démarches RSE des entreprises ou des collectivités, valorise vos bonnes pratiques et vous propose des axes de progrès. Le label distingue la performance et les bonnes pratiques de l'organisation.

b) Label LUCIE



<https://www.labellucie.com/>

Il permet d'inciter les organisations à intégrer une démarche de progrès favorisée par la prise d'engagements concrets en matière de responsabilité sociétale. Il leur permet également de communiquer sur leur engagement suivant les principes d'actions de la charte LUCIE respectant l' ISO 26000.

Objectifs de Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats.

<https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

RESONANCE, un réseau d’acteurs du développement de la RSE en Nouvelle-Aquitaine

RESONANCE est une initiative régionale qui favorise l’émergence de projets sectoriels et collectifs en faveur du développement de la responsabilité sociétale en cohérence avec les ODD (Objectifs de Développement Durable) et l’ISO 26000. Elle est née de la volonté de 13 organisations professionnelles de secteurs d’activités différents parmi lesquels l’Etat, le Région Nouvelle-Aquitaine et l’AFNOR.

Le site www.resonancerse.com présente les projets collectifs régionaux, des entreprises engagées et leurs bonnes pratiques et l’actualité relative à la RSE.

